

## FICHE SIGNALÉTIQUE



## Herbicide pour gazon Dimension™

™ Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

---

**En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666**


---

**1. Identification du produit:****Nom du produit :** Herbicide pour gazon Dimension**Utilisation du produit :** Pour la suppression en prélevée et en postlevée de la digitale dans le gazon.**Numéro de code du produit :** 52179**No d'identification GMID:** 173203**Fournisseur :**

Dow AgroSciences Canada Inc.  
 Suite 2100, 450 - 1st Street SW,  
 Calgary, Alberta,  
 Canada, T2P 5H1  
[www.dowagro.ca](http://www.dowagro.ca)

**Date d'entrée en vigueur :** 24 novembre 2008**Ce produit est réglementé en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires****2. Composition :**

<b>Composition :</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>% (en masse)</b>
Dithiopyr	97886-45-8	12,7
Naphtalène	91-20-3	8,1
Triméthylbenzène-1-2-4	95-63-6	4,3
alcool 2-éthylhexylique	104-76-7	0,2
Différence		74,7

**3. Renseignements sur les dangers :****Aperçu des risques :**

Ce produit est un liquide jaune dégageant une odeur de solvant. Ce produit peut causer une irritation de la peau et des yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard.

**Effets potentiels sur la santé :**

**Yeux :** Peut causer une irritation des yeux. Les vapeurs peuvent provoquer une irritation aux yeux se traduisant par un léger malaise et une rougeur. On a signalé des cataractes et d'autres effets sur les yeux chez les êtres humains exposés de façon répétée aux vapeurs ou aux poussières de naphtalène.

**Contact cutané :** Le contact prolongé ou répété peut causer une irritation de la peau.

**Absorption cutanée :** Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

**Sensibilisation de la peau:** Pour le composant mineur naphtalène: le contact avec la peau peut provoquer une réaction allergique cutanée chez quelques personnes.

**Ingestion :** Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer. En cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans

les poumons et provoquer des lésions pulmonaires et même la mort à cause d'une pneumonie chimique.

**Inhalation :** Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge). Ce produit peut avoir des effets sur le système nerveux central.

**4. Premiers soins :**

**Yeux :** Tout en tenant les paupières ouvertes, rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les 5 premières minutes puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.

**Peau :** Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau durant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement. Les souliers et autres articles de cuir ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée.

**Ingestion :** Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir, à moins d'indication contraire du centre antipoison ou du médecin. Ne faire boire aucun liquide. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

## FICHE SIGNALÉTIQUE



## Herbicide pour gazon Dimension™

™ Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

**En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666**

**Inhalation :** Sortir la personne à l'air frais. Si la personne ne respire plus, appeler un intervenant ou une ambulance, puis lui donner la respiration artificielle; si c'est par bouche-à-bouche, porter une protection (masque de poche, etc.). Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée devrait administrer de l'oxygène.

**Note au médecin :** Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Le risque d'aspiration dans les poumons doit être mis en balance avec le bénéfice que l'on attend du lavage gastrique. C'est le médecin traitant qui doit décider s'il y a lieu de faire vomir ou non. Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir avec soi la fiche signalétique et, si disponible, le contenant ou l'étiquette du produit au moment d'appeler un centre antipoison ou un médecin ou d'aller subir des traitements.

**5. Mesures de lutte contre le feu :**

**Point d'éclair :** 63°C (vase clos Tagliabue)

**Limites d'inflammabilité : Solvant naphta:**  
inférieure : 0,8%; supérieure : 7,0%

**Température d'inflammation spontanée :**  
Indisponible

**Agents d'extinction :** De l'eau en brouillard ou pulvérisée en fines gouttelettes, du CO<sub>2</sub>, de la mousse ou de la poudre chimique. Il est préférable d'utiliser des mousses antialcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.

**Techniques de lutte contre l'incendie :** Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Examiner la possibilité d'un brûlage dirigé pour limiter les dommages à l'environnement. Un système de mousse est préférable car l'eau non contrôlée peut faire se propager une possible contamination. Les liquides en feu peuvent être éteints en les diluant avec de l'eau. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut

propager le feu. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Contenir l'eau ayant servi à lutter contre l'incendie, si c'est possible. L'eau ayant servi à lutter contre l'incendie, si elle n'est pas contenue, pourrait causer des dommages à l'environnement. Consulter les sections «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

**Matériel spécial de lutte contre l'incendie :**

Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour connaître l'équipement de protection à utiliser dans les situations post-incendie ou de nettoyage, voir les sections appropriées.

**Risques inhabituels d'incendie et**

**d'explosion:** L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption. Une fumée dense est produite lorsque ce produit brûle.

**Produits de combustion dangereux :** Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter : des oxydes d'azote, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone.

**6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel :**

**Mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement :** Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements - Absorber avec

## FICHE SIGNALÉTIQUE



## Herbicide pour gazon Dimension™

™ Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

---

**En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666**


---

des matières telles que : de l'argile, de la terre ou du sable. Balayer. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements : Contacter CANUTEC au (613) 996-6666, de même que les autorités locales.

**Précautions personnelles :** Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8, Limites d'exposition/Protection individuelle.

**Précautions pour la protection de**

**l'environnement :** Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir la section 12, Informations écologiques.

**7. Manipulation et entreposage :**

**Manipulation générale :** Garder hors de la portée des enfants. Ne pas ingérer. Ne pas respirer les vapeurs ni les bruines. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser en présence d'une ventilation adéquate. Bien se laver après manipulation.

**Autres précautions :** Les contenants, même ceux qui ont été vidés, peuvent renfermer des vapeurs. Ne pas effectuer d'opérations de découpage, de perçage, de ponçage, de soudure ou autres opérations similaires sur ou près des contenants vides.

**Entreposage :** Entreposer dans un endroit sec. Entreposer dans le contenant d'origine. Tenir les contenants hermétiquement fermés. Ne pas entreposer ce produit avec de la nourriture humaine, de la nourriture animale, des produits pharmaceutiques ou des sources d'approvisionnement en eau potable.

**8. Normes d'exposition, protection individuelle et limites d'exposition :****Limites d'exposition :**

Composant	Liste	Type	Valeur
Dithiopyr	IHG de Dow	TWA	0,25 mg/M <sup>3</sup>
Triméthylbenzène -1-2-4	CAD AB OEL	TWA	123 mg/M <sup>3</sup>
			25 ppm
	CAD BC OEL	TWA	25 ppm
	CAD ON OEL	TWA	123 mg/M <sup>3</sup>
			25 ppm
	ACGIH	TWA	25 ppm
	OEL (QUE)	TWA	123 mg/M <sup>3</sup>
			25 ppm

Naphtalène	CAD AB OEL	TWA	52 mg/M <sup>3</sup>
			10 ppm
	CAD AB OEL	STEL	79 mg/M <sup>3</sup>
			15 ppm
	CAD BC OEL	TWA	10 ppm
	CAD BC OEL	STEL	15 ppm
	CAD ON OEL	TWA	52 mg/M <sup>3</sup>
			10 ppm
	CAD ON OEL	STEL	78 mg/M <sup>3</sup>
			15 ppm
	ACGIH	TWA	10 ppm
	ACGIH	STEL	15 ppm
OEL (QUE)	TWA	52 mg/M <sup>3</sup>	
		10 ppm	
OEL (QUE)	STEL	79 mg/M <sup>3</sup>	
		15 ppm	

**Mesures d'ingénierie :** Assurer une ventilation générale et/ou par aspiration à la source pour garder les niveaux dans l'air en-dessous des normes d'exposition.

**Protection respiratoire :** Maintenir la concentration des contaminants atmosphériques sous les limites d'exposition. Si une protection respiratoire est requise pour certaines opérations, porter un respirateur à adduction d'air filtré homologué. Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces : cartouche anti-vapeurs organiques avec filtre à particules.

**Protection de la peau :** Porter des vêtements propres couvrant tout le corps.

**Protection des mains :** Porter des gants résistants aux produits chimiques imperméables à ce produit en cas de contacts prolongés ou fréquents. Les exemples de matières recommandées pour les gants comprennent : le viton, le polyéthylène, le polyéthylène chloré, le chlorure de polyvinyle (PVC ou vinyle), le caoutchouc styrène/butadiène, le polyalcool de vinyle (PVAL) et et l'alcool éthylvinyle (EVAL). Les exemples de matières acceptables pour les gants comprennent : le caoutchouc butyle, le caoutchouc naturel (latex) et le caoutchouc nitrile/butadiène (nitrile ou NBR).  
AVIS : Le choix d'un type de gant spécifique pour une application particulière et une durée d'utilisation doit aussi tenir compte de tous les facteurs professionnels pertinents, tels que,

## FICHE SIGNALÉTIQUE



## Herbicide pour gazon Dimension™

™ Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

---

**En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666**


---

sans s'y limiter : autres produits chimiques pouvant être manipulés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions potentielles du corps aux matières constituant le gant, ainsi que des instructions/spécifications du fournisseur de gants.

**Yeux :** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques. Si l'exposition occasionne une sensation d'inconfort aux yeux, utiliser un appareil de protection respiratoire à masque complet.

**9. Propriétés physiques et chimiques :**

**Point d'ébullition :** de 176 à 210 °C pour le solvant naphtha

**Pression de vapeur :** 3 mm Hg à 25 °C pour le solvant naphtha

**Densité de vapeur : (air = 1) :** 4,8 pour le solvant naphtha

**pH :** 4,1 (émulsion aqueuse)

**Aspect :** liquide jaune

**Odeur :** Solvant

**Coefficient de répartition eau/huile :** indisponible

**Densité :** 0,95

**Vitesse d'évaporation :** <1

**Solubilité dans l'eau :** émulsifiable

**Viscosité :** 11 cP

**Seuil olfactif :** indisponible

**Point de fusion :** indisponible

**10. Stabilité et réactivité :**

**Stabilité :** Stable dans des conditions d'entreposage recommandées. Voir la section 7, Entreposage. Stable sur le plan thermique aux températures et aux pressions recommandées.

**Conditions à éviter :** Le produit peut se décomposer à température élevée. Éviter les décharges d'électricité statique. Éviter le soleil direct.

**Incompatibilité :** Éviter le contact avec des agents oxydants puissants.

**Produits de décomposition dangereux :** Les produits de décomposition dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter : du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des oxydes d'azote.

**Polymérisation dangereuse :** Ne se produira pas

**11. Données sur la toxicité :**

**Absorption cutanée :** La DL<sub>50</sub> pour l'absorption cutanée n'a pas été déterminée. On estime que la toxicité DL<sub>50</sub> pour le lapin est supérieure à 2 000 mg/kg

**Ingestion :** La DL<sub>50</sub> pour une dose orale unique n'a pas été établie. On estime que la toxicité DL<sub>50</sub> pour le rat est supérieure à 2 000 mg/kg

**Inhalation :** À la concentration maximale de ce produit qu'on a pu réaliser dans les essais (5,98 mg/L – quatre heures), on n'a constaté aucun effet nocif chez les animaux d'expérimentation.

**Sensibilisation :** N'a pas causé de réactions allergiques cutanées chez les cochons d'Inde. Pour le composant mineur naphthalène: le contact avec la peau peut provoquer une réaction allergique cutanée chez quelques personnes.

**Toxicité à doses répétées :** Pour l'ingrédient actif, après ingestion par des animaux, on a constaté des effets sur les organes suivants : le foie, les reins, les glandes surrénales, la glande thyroïde, la vésicule biliaire et le sang. Une exposition excessive au solvant peut causer une irritation respiratoire et une dépression du système nerveux central.

**Toxicité chronique et cancérogénicité :**

L'ingrédient actif n'a pas causé de cancer chez les animaux de laboratoire. Le solvant contient du naphthalène qui a causé le cancer chez certains animaux de laboratoire. Chez les humains, les preuves de cancer chez les travailleurs impliqués dans la production du naphthalène sont limitées. Des études orales partielles chez le rat ont été négatives.

**Toxicité pour le développement :** L'ingrédient actif n'a pas causé d'anomalies congénitales ni d'autres effets sur le fœtus, même à des doses ayant des effets toxiques sur la mère. Pour le composant mineur, l'ingestion d'une grande quantité d'alcool 2-éthylhexylique a causé des anomalies congénitales chez des animaux d'expérimentation, mais seulement à des doses toxiques pour la mère. L'exposition professionnelle à l'alcool 2-éthylhexylique, que ce soit par inhalation ou contact cutané, ne

## FICHE SIGNALÉTIQUE



## Herbicide pour gazon Dimension™

™ Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

---

**En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666**


---

représente pas de danger significatif pour la progéniture. Les données présentées se rapportent à la matière suivante : Aromatique 100. A provoqué des malformations congénitales chez les animaux de laboratoire mais seulement à des doses produisant des effets toxiques graves chez les mères. A été toxique pour le fœtus des animaux de laboratoire à des doses toxiques pour la mère. Le solvant n'a pas causé d'anomalies congénitales ni d'autres effets sur le fœtus des animaux de laboratoire.

**Toxicité pour la reproduction :** Au cours d'études sur les animaux, l'ingrédient actif n'a pas nui à la reproduction. Pour le solvant, les données disponibles ne permettent pas d'évaluer les effets sur la reproduction.

**Toxicologie génétique :** Pour l'ingrédient actif, les résultats d'études *in vitro* portant sur la toxicité génétique ont été négatifs. Dans le cas du naphthalène, les résultats des essais *in vitro* portant sur la toxicité génétique ont été négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres.

## **12. Informations écologiques :**

### **Évolution du produit dans l'environnement :**

Données sur le composant : dithiopyr

#### **Mouvement et répartition :**

Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3 000 ou Log Pow entre 3 et 5). Devrait être relativement immobile dans le sol (KOC supérieur à 5 000).

#### **Persistance et dégradation**

Aucune information pertinente n'a été trouvée.

Données sur le composant : naphthalène

#### **Mouvement et répartition :**

Le potentiel de bioconcentration est élevé (facteur de concentration > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

Le potentiel de mobilité dans le sol est moyen (Koc entre 150 et 500).

#### **Persistance et dégradation**

Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (demande biochimique d'oxygène en 20 ou 28 jours/demande théorique d'oxygène > 40 %).

Données sur le composant : triméthylbenzène-1-2-4

#### **Mouvement et répartition :**

Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3 000 ou Log Pow entre 3 et 5). Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

#### **Persistance et dégradation**

Une dégradation lente du produit est prévue dans l'environnement. Il échoue les tests de dégradation rapide de l'OCDE et de la CEE.

Données sur le composant : alcool 2-éthylhexylique

#### **Mouvement et répartition :**

Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3 000 ou Log Pow entre 3 et 5). Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

#### **Persistance et dégradation**

Cette matière est facilement biodégradable. Elle a passé le ou les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE. Ultiment, ce produit est biodégradable (atteint plus de 70 % de minéralisation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque).

## **ÉCOTOXICITÉ**

Fondé en grande partie ou entièrement sur l'information pour l'ingrédient actif, cette matière est très toxique pour les organismes aquatiques sur une base aiguë (CL<sub>50</sub> ou CE<sub>50</sub> entre 0,1 et 1 mg/L chez les plus sensibles des espèces testées). Fondé en grande partie ou entièrement sur l'information pour le ou les composants principaux, cette matière est légèrement toxique pour les organismes aquatiques sur une base aiguë (CL<sub>50</sub> ou CE<sub>50</sub> entre 10 et 100 mg/L chez les plus sensibles des espèces testées). Le

## FICHE SIGNALÉTIQUE



## Herbicide pour gazon Dimension™

™ Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

---

**En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666**

---

dithiopyr est considéré comme toxique pour les abeilles.

**13. Information sur l'élimination :**

**Produit non voulu inutilisé :** Consulter Dow AgroSciences ou l'organisme de réglementation provincial pour des renseignements sur l'élimination.

**Élimination des contenants :** Nettoyer et éliminer les contenants vides en suivant les instructions qui figurent sur l'étiquette du produit. S'il n'y a pas d'instructions ou que celles-ci sont ambiguës, consulter Dow AgroSciences au (800) 667-3852 ou l'organisme de réglementation provincial.

**14. Information sur le transport :**

**TMD petit conteneur**  
NON RÉGLEMENTÉ

**TMD grand conteneur**  
NON RÉGLEMENTÉ

**IMDG**

Désignation exacte de l'expédition :  
SUBSTANCES DANGEREUSES POUR  
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A.  
Nom chimique : DITHIOPYR  
Classe de risques : 9 Numéro d'ID : UN3082  
Groupe d'emballage : GE III  
Numéro EMS : F-A, S-F

**OACI/IATA**

NON RÉGLEMENTÉ

**15. Information réglementaire :**

**Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires :** 23003

**Informations :** 800 667 3852

**Fiche maîtresse :** 88828

**État de la FS :** Sections révisées : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14 & 15

**Date de la dernière révision :** le 14.01.06

**16. Autres renseignements :**

**Classification du Code national de prévention des incendies :** IIIA

**Classification du National Fire Protection Association :** Santé : 3; Inflammabilité : 2;

Réactivité : 0.

**Avis :** Les renseignements que contient la présente fiche signalétique sont estimés exacts à la date d'entrée en vigueur précisée plus haut à la section 1 et sont susceptibles de changements par Dow AgroSciences Canada Inc. (DASCI) à tout moment. DASCI n'accepte aucune responsabilité qui pourrait résulter de quelque façon que ce soit de l'utilisation de fiches signalétiques qui ne sont pas publiées par DASCI, ou qui ont été modifiées sans l'autorisation écrite expresse de DASCI. Les utilisateurs de la présente fiche signalétique doivent s'assurer qu'ils ont en main la version autorisée la plus récente de cette fiche signalétique et doivent assumer toute responsabilité à cet égard. Toute incohérence ou toute anomalie dans le contenu de la présente fiche signalétique doivent être résolues en faveur de DASCI en se référant à la plus récente version de la fiche publiée par DASCI.